

LE GRAND ENSEMBLE DANS LA VILLE DU XXI^e SIÈCLE, LIEU DE DÉBATS ET D'IMPLICATION CITOYENNE

AUDREY COURBEBASSE ET RÉMI PAPILLAUT

Face à l'image univoque du grand ensemble comme forme urbaine dépassée, comme scène sociale passive et impuissante pour répondre aux enjeux de la société contemporaine, la recherche «Toulouse, du grand ensemble à la ville durable» a montré, à partir de cas toulousains, la potentialité des grands ensembles dans la cité.

Les grands ensembles, loin d'être des objets autonomes et isolés – enclaves spatiales, sociales et temporelles –, constituent des lieux de débats publics, de discussion et d'engagement (ou de non-engagement) citoyen, en prise avec les problématiques de la ville du XXI^e siècle. En quoi les grands ensembles sont-ils des territoires à enjeux importants, dans et pour la ville et la société aujourd'hui ? Comment participent-ils à la vie du territoire ? Comment sont-ils mobilisés dans les discours et les stratégies de différents acteurs, politiques, institutionnels, experts, habitants, associatifs, etc. ?

De 2016 à 2020, l'équipe de recherche a cherché à interroger les différents possibles des grands ensembles toulousains pour construire la ville de demain. Trois thématiques de la ville durable ont été interrogées, mixité(s), énergie(s) et nature en partage, sur trois grands ensembles du corpus (Papus, Belle Paule et Ancely) défini dans une recherche doctorale antérieure¹ qui faisait suite à un inventaire de l'architecture du XX^e siècle en Midi toulousain et à plusieurs recherches sur le quartier du Mirail². La diversité de statut (logement social/

1. Audrey Courbebasse, «La répétition dans le projet de l'habitation collective, les grands ensembles de Toulouse», thèse de doctorat, Ensa Toulouse / université Toulouse-II-Jean-Jaurès, 2015.
2. Rémi Papillaut (dir.), *Inventaire du patrimoine architectural du XX^e siècle en Midi toulousain*, Toulouse, Drac Occitanie, 2013-2015.

copropriétés) de ces trois sites d'étude nous a conduit à rencontrer une série d'acteurs aux profils variés, impliqués à des niveaux et à des échelles différents de la transformation de la ville, des quartiers et des grands ensembles.

La méthodologie s'est appuyée sur une approche qualitative des terrains, par une immersion des chercheurs et des étudiants de l'Ensa de Toulouse sur les sites et des rencontres régulières avec les acteurs.

Différents outils ont été mobilisés comme l'observation participante (lors des conseils syndicaux, assemblées générales dans les copropriétés et rencontres avec les bailleurs à l'occasion de jurys étudiants pour les ensembles sociaux), des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs associatifs, politiques, des collectivités territoriales et enfin la vidéo-concertation avec la participation du vidéaste Christian Barani. En 2018 et 2021, les Journées nationales de l'architecture, organisées spécialement en lien avec la recherche et deux des grands ensembles du corpus, ont également permis la rencontre avec différents acteurs impliqués dans la vie du grand ensemble et l'observation de ce qui s'y jouait.

De ces observations et analyses du paysage de la recherche, trois controverses émergent autour du grand ensemble comme (1) lieu de nature, entre ressource foncière et écosystème, (2) lieu du commun, entre ouverture sur la ville et recherche d'un entre-soi, (3) lieu en devenir, entre rénovation énergétique et patrimonialisation. Ces controverses et la multiplicité d'acteurs qu'elles convoquent montrent la vitalité du grand ensemble dans la ville et les potentialités de ces territoires jusqu'ici stigmatisés.

Lieux de nature, entre ressource foncière et écosystème

Si la majorité des grands ensembles ont été construits dans les années 1960, à la périphérie des villes françaises, loin de toutes aménités, ils se trouvent aujourd'hui largement rattrapés par l'urbanisation des cinquante dernières années. Or, dans des villes comme Toulouse où la pression foncière est de plus en plus forte, les dizaines d'hectares que représentent les parcs des grands ensembles (17 ha pour Ancely et Papus par exemple) apparaissent comme de véritables opportunités et suscitent de nombreuses tentations de densification, voire de démolition-reconstruction.

La faible densité (nombre d'habitants au km²) des grands ensembles par rapport aux quartiers du centre historique les rend d'autant plus attrayants qu'ils laissent entrevoir de nombreuses possibilités immobilières. Dans le quartier d'Ancely par exemple, la part de logements construits après 1990 avoisine les 91 % dans les parcelles mitoyennes du grand ensemble³ et la densité de population s'y révèle beaucoup plus grande que sur le site d'Ancely lui-même, soit 14 600 habitants au km² contre 3 193 habitants au km² à Ancely.

3. www.geoportail.gouv.fr/carte (consulté le 2 mars 2022).

Il faut aussi souligner que le prix du foncier demeure plus bas dans les quartiers de grands ensembles, même si l'écart avec les autres quartiers tend à se réduire⁴. Ces disponibilités foncières à prix relativement bas constituent donc des opportunités de taille pour les investisseurs et promoteurs immobiliers. Ainsi voit-on se transformer peu à peu les quartiers périphériques des grands ensembles : des dents creuses (Belle Paule) ou des parcelles mitoyennes (Ancely) sont vendues au profit de sociétés de promotion immobilière privées qui y projettent de nouveaux ensembles de logements. Sans programme spécifique ni mixité fonctionnelle, ces offres sont décontextualisées des sites et s'appuient sur les équipements scolaires, socio-culturels, sportifs et sur les espaces verts existants des grands ensembles. C'est le cas à Ancely où, en 2018, un ensemble de 150 logements⁵ est projeté sur une des parcelles jouxtant le grand ensemble, avec une servitude de passage se trouvant, elle, sur la propriété d'Ancely. La mobilisation habitante et associative, via notamment l'association de défense de l'environnement et qualité de vie à Ancely et Arènes Romaines (ADEQVAAR), dénonçant la saturation du quartier et de ces équipements et arguant en faveur d'un équipement d'intérêt collectif, a conduit à l'abandon du projet⁶. Cette fin est néanmoins singulière dans un contexte de pression foncière et immobilière extrême.

Comme les membres de l'ADEQVAAR, d'autres acteurs se questionnent sur cette évolution du quartier, notamment au regard des qualités écologiques des sites. En effet, et c'est là une autre particularité de certains grands ensembles, les surfaces d'espaces plantés, arborés et paysagés⁷, la proximité de cours d'eau et de rivières font qu'un écosystème riche s'y est peu à peu développé. Ainsi, à Ancely, les berges de la Garonne, délimitant le grand ensemble à l'est, sont classées parmi les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et dans le réseau des sites Natura 2000 (directive européenne Habitats). La zone est également soumise à l'arrêté préfectoral de protection de biotopes. La richesse et la diversité des essences d'arbres et de plantes, introduits par d'anciens propriétaires du site au XIX^e siècle, la présence d'une vingtaine de puits montrant la bonne irrigation des sols renforcent encore la dimension naturelle remarquable du grand ensemble. Il faut également souligner que ces qualités paysagères s'inscrivent dans la continuité du paysage de ripisylve s'étendant sur plusieurs dizaines de kilomètres au nord de Toulouse. Cette continuité paysagère territoriale fait d'ailleurs l'objet du plan guide à l'horizon 2030 du projet métropolitain Grand Parc Garonne visant à la préservation de la biodiversité, mais aussi à la continuité des circulations douces en bords de Garonne et de Touch (fig. 1).

4. En 2018, le prix de vente au m² dans le quartier de la cité Belle Paule s'élevait en moyenne à 3 100/3 500 €, alors qu'en 2022 il est compris entre 4 700 et 5 100 €, soit le même prix que celui des maisons et petits collectifs environnants. Quant aux quartiers Patus et Ancely, le prix de vente au m² fluctue entre 3 100 et 3 500 €, contre 5 650 € dans le centre historique. www.meilleursagents.com/prix-immobilier/toulouse-31000 (consulté le 8 mars 2022).
5. Promoteur Sporting-promotion, architecte mandataire Ch. de Portzamparc, avec SYN architecture.
6. www.ladepeche.fr/2020/06/23/une-lettre-ouverte-aux-candidats,8944769.php (consulté le 8 mars 2021).
7. Bernadette Blanchon, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates*, n° 13, 2007. Bernadette Blanchon, Denis Delbaere, Jorn Garleff J., « Le Paysage dans les ensembles urbains de logements, 1940-1980 », in *Les Grands Ensembles*, éd. Carré/ministère de la Culture, 2011, p. 207-239.

Ces qualités ne semblent pas reconnues par tous puisque les grands ensembles ne font pas partie des îlots de fraîcheur urbains identifiés par Toulouse Métropole (ne sont cartographiés que les espaces verts publics)⁸. Or, ils en possèdent les caractéristiques : « une grande surface d'espaces verts et une présence importante d'espèces arbustives et sylvoles, au regard de la surface totale de la zone, permettant d'utiliser la végétation pour ses effets d'ombrage et d'évapotranspiration », l'inscription du site dans « un réseau plus large d'espaces verts en lien avec les territoires adjacents qui pourrait éventuellement permettre de valoriser plus largement le rôle de la végétation sur le microclimat d'une zone élargie », la capacité de captage et de redistribution des eaux pluviales sur des « espaces perméables où la qualité du sol permet d'alimenter la nappe phréatique sans risque »⁹.

Nous pouvons néanmoins mentionner la recherche « MorphobioT », réalisée au sein du Laboratoire de recherche en architecture (LRA) de Toulouse, qui interroge l'articulation entre les formes architecturales, urbaines et végétales et la biodiversité en ville et notamment dans des quartiers de grands ensembles¹⁰.

Cette première controverse ressource foncière/écosystème cristallise des logiques d'acteurs complexes, sous-tendues par des motivations contradictoires. Dans les deux cas pourtant, les qualités naturelles des sites sont bien souvent instrumentalisées, soit qu'elles participent aux arguments de vente des promoteurs, soit qu'elles permettent le développement de plans « écologistes », le plus souvent ramenés à la question de la mobilité, sans réelles mesures des qualités et des apports écologiques des sites sur les espaces de vie quotidiens.

Lieux du commun, entre ouverture sur la ville et recherche d'un entre-soi

Les grands ensembles ont souvent été accusés d'avoir négligé la construction d'équipements et d'infrastructures accompagnant les logements. La recherche nous a montré le contraire, bien que la situation varie d'un grand ensemble à un autre. Dans ceux comportant plus de 500 logements, comme à Ancely et à Patus, de nombreux équipements sont présents, et ce depuis leur construction.

Groupes scolaires et lieux dédiés à la petite enfance, centres culturels, équipements sportifs, locaux collectifs, etc. ont été pensés, programmés et construits avec le grand ensemble par les bailleurs et les architectes des projets. Ils sont aujourd'hui des atouts précieux mais insuffisants dans des quartiers désormais totalement urbanisés. Ces infrastructures sont pour la plupart saturées, vieillissantes, inadaptées, et leur évolution intéresse directement le devenir des quartiers.

8. <https://carto.toulouse.fr/ZONESFRAICHES/?t=ZONESFRAICHES> (consulté le 8 mars 2022).
9. « IFU, îlots de fraîcheur urbains », rapport final de recherche [en ligne], Laboratoire de recherche en architecture (Ensa Toulouse), p. 24. https://lra.toulouse.archi.fr/lra/activites/projets/ifu/Projet_IFU_Rapport_Final.pdf (consulté le 30 mai 2022).
10. « MorphobioT. Formes urbaines et MORPHOLOGIE végétales en ville pour la Biodiversité : le cas de la ville de Toulouse », projet de recherche sous la codirection d'Anne Péré et Anaïs Leger-Smith, 2020-2022. Recherche financée par le Puca dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Biodiversité, aménagement urbain et morphologie » (BAUM). <https://lra.toulouse.archi.fr/lra/activites/projets/MorphobioT> (consulté le 8 mars 2022).



1a



1b

Fig. 1

Les espaces naturels des grands ensembles, objet de projection et de convoitise immobilière.

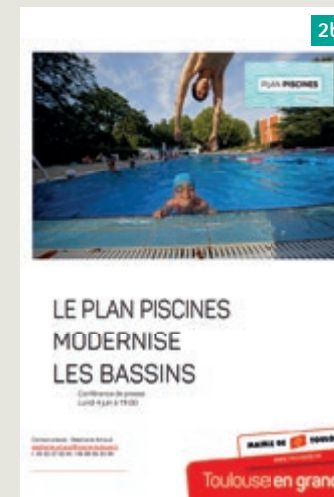
De haut en bas :
photographie A. Courbebaïse, 2018 ;
le24heures.fr (capture d'écran du site Internet, 15 février 2019) ;
Toulouse Métropole, 2018.



1c



2a



2b



2c

Fig. 2

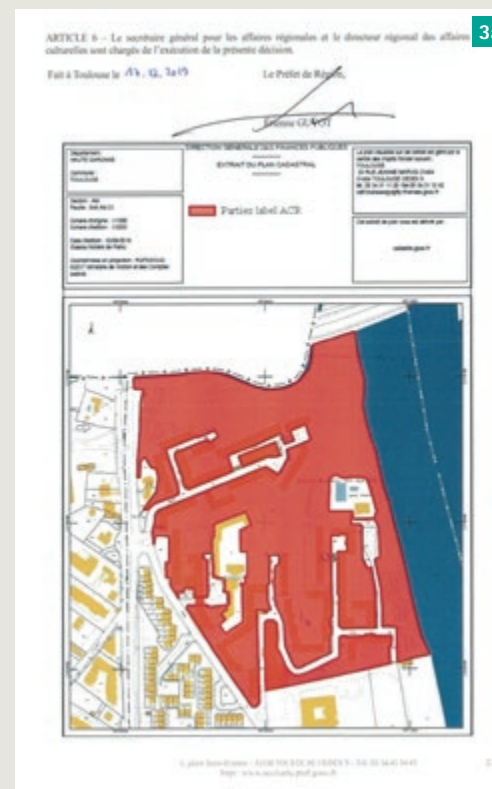
La piscine Ancely, objet de tensions à l'échelle métropolitaine.

De gauche à droite :
fonds privé M. Desbertrand, 1970 ;
Toulouse Métropole 2018 ;
APA, 2016.

Fig. 3

Périmètre du label ACR de la cité Ancely et interventions récentes sur les façades des bâtiments : la labellisation ACR impuissante face aux injonctions à la rénovation énergétique.

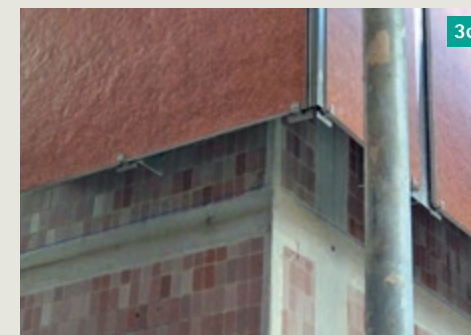
Gauche : Drac Occitanie, décembre 2019 ;
droite : photographies A. Courbebaïse, septembre 2019.



3a



3b



3c

Sur ce sujet, deux groupes d'acteurs, clairement identifiés, s'opposent. D'un côté les associations culturelles, telles que les maisons de la jeunesse de la culture (MJC), et de parents d'élèves souhaitent voir se transformer ces équipements et revendiquent la question de l'évolution des besoins et des effectifs mais aussi celle du rayonnement sur le quartier. De l'autre, des associations habitantes refusent ces transformations, militant pour la préservation de la qualité de vie dans le voisinage, contre les nuisances sonores, pour la préservation des espaces et la limitation des usages à une communauté restreinte, c'est-à-dire aux habitants du grand ensemble.

Là encore, le grand ensemble d'Ancely et ses équipements incarnent parfaitement ces tensions. Depuis 2016, la piscine fait l'objet de tous les débats, entre les tenants du maintien de l'équipement sous sa forme originelle, représentés par l'association des Amis de la piscine Ancely, et ceux, plus progressistes, voyant dans sa fermeture une occasion de diversifier les usages et d'offrir à l'équipement un rayonnement métropolitain. Cette dernière position est surtout défendue par la MJC qui occupe les locaux de l'ancien restaurant, à l'étage des vestiaires de la piscine. Pourtant, la fermeture prolongée de l'équipement et sa dégradation progressive ne peuvent que nuire à l'attractivité de la MJC. La mairie se positionne clairement en faveur de la fermeture définitive de l'équipement alors même qu'elle lance le Plan piscine, censé réhabiliter et renouveler le parc toulousain de piscines publiques à l'horizon 2026¹¹. L'enclavement de l'équipement dans le grand ensemble (problèmes d'accessibilité et de stationnement), sa vétusté et sa faible fréquentation sont les arguments opposés aux nombreuses manifestations habitantes qui se sont déroulées entre 2016 et 2018 pour la réouverture de la piscine Ancely¹² (fig. 2).

L'opposition se cristallise également autour du groupe scolaire d'Ancely qui, contrairement à son usage dans les années 1960, est censé accueillir bien plus d'enfants que seuls ceux des ménages habitant le grand ensemble. La saturation et l'inadaptation de l'équipement à ces nouveaux effectifs altèrent petit à petit les espaces et les bâtiments. Longtemps sourde aux appels des parents d'élèves, la mairie propose de réfléchir à un projet d'agrandissement de l'école à condition que l'espace supplémentaire soit pris sur le parc du grand ensemble. Cette décision questionne les statuts de propriété, l'école appartenant au conseil départemental, et le sol, censé accueillir l'extension, à la copropriété d'Ancely. Les habitants mobilisés à travers la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) se trouvent ainsi tiraillés entre leur désir de voir l'équipement évoluer et la volonté de ne pas empiéter sur les espaces verts de la cité. Le débat est intergénérationnel, opposant les plus anciens – surtout attachés à préserver les espaces collectifs de la copropriété mais aussi à minimiser l'afflux de personnes extérieures au grand ensemble – et les ménages plus jeunes avec enfants. Cette opposition se manifeste

11. Lancé en 2017 pour plus de huit années, le Plan piscines prévoit d'investir trente millions d'euros pour « la rénovation de quasiment toutes les piscines de la ville, et la création de près de 900 m² de surface d'eau supplémentaires » (www.ladepeche.fr/2021/10/07/toulouse-queles-sont-les-nouveaux-du-plan-piscines-de-la-municipalite-9836991.php, consulté le 8 mars 2021).

12. Audrey Courbebaisse, « Le label pour le bain, enjeux de la patrimonialisation par l'usage dans un grand ensemble d'habitations », in Federica Gatta et Alice Sotgia (dir.), *L'Habiter comme patrimoine*, Marseille, Imbernon, 2020, p. 76-89.

également dans l'occupation et l'appropriation de l'espace collectif, mais privé, du grand ensemble : là où les anciens embellissent, entretiennent et occupent les halls des entrées d'immeubles, les paliers et les pieds des bâtiments, espaces plus facilement contrôlables, les jeunes utilisent le sol du grand ensemble pour asseoir des revendications plus sociétales (lutte contre la privatisation du sol par la voiture, lutte pour les mobilités douces, recherche de convivialité et de partage) qui prennent place dans des lieux stratégiques, aux limites extérieures du grand ensemble, ouverts sur le quartier, ou proches d'un équipement public. C'est le cas aux Mazades par exemple (hors corpus), où un petit groupe d'habitants, accompagnés de l'association Partageons les jardins, ont investi les espaces libres du grand ensemble (plantations, trocs de plantes, cafés jardins, jardins partagés, etc.) situés à proximité du théâtre des Mazades, profitant ainsi d'un rayonnement métropolitain.

Entre désir d'entre-soi et de continuité de la communauté qui a vu naître le grand ensemble et désir d'ouverture et de revendication politique à travers l'espace collectif du grand ensemble, nous avons montré dans quelle mesure ces occupations et pratiques avaient une dimension politique et témoignaient d'un véritable engagement dans la cité¹³.

Lieux en devenir, entre rénovation énergétique et patrimonialisation

Les grands ensembles sont au centre de la scène médiatique et du débat opposant deux processus à l'œuvre sur l'architecture de l'habitat du XX^e siècle : une adaptation normée et normative des bâtiments pour répondre à l'injonction de la transition énergétique, et un intérêt grandissant pour des formes urbaines, paysagères, constructives, esthétiques propres à une période de notre histoire, matérialisé par la labellisation « Architecture contemporaine remarquable » (ACR). Là encore, la rencontre de ces processus et des acteurs concernés demeure sinon conflictuelle, du moins fragile. D'un côté, collectivités, bureaux d'études et praticiens cherchent à mettre aux normes et/ou à changer l'image des grands ensembles, vus comme des passoires thermiques, accusés de ne plus répondre au confort contemporain dans toutes ses dimensions. Comme dans les années 1950 au moment des politiques de résorption des taudis justifiant la construction de ces ensembles, la politique actuelle en faveur de la rénovation énergétique du bâti existant semble justifier qu'on les démolisse et/ou qu'on les transforme lourdement. Dans cette logique, l'action défendue se doit d'être massive et généralisée au territoire national pour plus de rapidité, de rentabilité et d'efficacité, et les qualités esthétiques, architecturales de ces ensembles sont rarement mentionnées dans ce processus. De l'autre côté, quelques universitaires, des architectes éclairés mais aussi quelques habitants, historiques ou nouveaux arrivants, plus « amoureux de leur quartier » que véritables connaisseurs, tentent de faire connaître et de protéger des dispositifs

13. Audrey Courbebaisse, « Appropriations habitantes dans les espaces intermédiaires des grands ensembles toulousains », *Projets de paysage* [en ligne], n° 24, 2021. <http://journals.openedition.org/paysage/19680> (consulté le 16 mars 2022).

architecturaux, des aménagements urbains et paysagers et des modes de construction singuliers. Ils opposent aux arguments des premiers une inscription dans le temps long du grand ensemble, un temps historique dans lequel la forme urbaine et architecturale des grands ensembles fait date. Leur lutte se heurte à la difficulté de faire reconnaître ce patrimoine, tant dans les documents d'urbanisme qu'à travers la labellisation. Ainsi, un grand ensemble labellisé ACR n'est prémuni ni contre des transformations peu respectueuses de l'existant (qu'il s'agisse du bâti ou des espaces végétalisés), ni même contre une éventuelle démolition. Nous avons rencontré le cas à Ancely (fig. 3), premier grand ensemble d'Occitanie à recevoir le label en juin 2019, à la suite de l'inventaire du patrimoine du XX^e siècle réalisé par l'agence d'architecture AARP et de la mobilisation en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)¹⁴ à partir de 2014. Sont reconnues les qualités constructives et d'unité esthétique des façades en céramique d'Empeaux et les aménagements paysagers du site. À peu près au même moment, sur recommandation du diagnostic thermique effectué en 2016, sept des vingt-trois immeubles de la copropriété font voter en assemblée générale des travaux de rénovation énergétique impliquant le recouvrement des façades. Malgré le refus du premier permis de construire et les différents rendez-vous de l'équipe de recherche avec la mairie de quartier et la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) pour porter à la connaissance de la maîtrise d'ouvrage la procédure de labellisation en cours, le projet est finalement accepté par le service d'urbanisme de la Ville de Toulouse au printemps 2019. Quelques mois seulement après la réception des travaux en 2021, plusieurs propriétaires expriment leur déception face aux résultats (finitions peu qualitatives, faible gain en termes de confort thermique, apparition de moisissures, disparition de l'esthétique originelle).

À cela s'ajoutent plusieurs interrogations : bien que le label octroie déjà une participation financière de l'État aux études préalables (à hauteur de 50 % du montant), dans quelle mesure cette aide peut-elle être étendue à la mise en œuvre, qui, lorsqu'elle se veut respectueuse des caractéristiques originelles du bâti, s'avère plus coûteuse qu'un simple recouvrement de la matière ? Dans quelle mesure le label peut-il s'affranchir des dynamiques spéculatives en cours sur certains équipements et infrastructures du grand ensemble – dynamiques ayant motivé le retrait du périmètre labellisé dans le cas d'Ancely ? Comment le dépôt d'une demande de labellisation en cours peut-il déjà orienter les choix techniques et esthétiques de la rénovation ?

Quelques propriétaires ont, dans le même temps, lancé des opérations d'isolation par l'intérieur (parfois même à l'échelle d'un immeuble entier) qui donnent l'opportunité de comparer les gains thermiques, patrimoniaux et esthétiques des deux modes d'isolation.

Une autre question se pose quant à la temporalité des actions entreprises par les deux parties, équipe de recherche et propriétaires, et à l'échelle de décision. À Papus par exemple, le travail de reconnaissance, de valorisation et de

communication effectué par l'équipe de recherche auprès du bailleur social de la métropole n'a pu éviter l'isolation thermique par l'extérieur d'un grand nombre des immeubles du grand ensemble, ni la démolition de certains d'entre eux, planifiée dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dès 2014. Malgré l'intérêt et les échanges réguliers avec le responsable du pôle Renouvellement urbain et aménagement, aucune solution n'a pu être développée pour contrer des décisions et des orientations déjà prises en amont à une échelle métropolitaine, voire nationale.

Chercheurs et acteurs opérationnels ont du mal à se rencontrer et à dialoguer autour d'un objet commun. La réhabilitation du grand ensemble, impliquant sa mise en procès préalable¹⁵, ne peut entrer en résonance avec sa patrimonialisation, reposant elle sur l'appréhension de valeurs définies et reconnues par l'institution patrimoniale¹⁶. Ces constats montrent aussi la difficulté de construire un discours collectif et l'enjeu à penser un outil qui puisse concilier évolution des lieux et préservation de ce qui en constitue la singularité.

La difficulté récente des services de l'État (service de l'Architecture et Bâtiments de France au sein de la Drac) à répondre aux sollicitations des habitants pour la mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR), le manque de volonté de la municipalité d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, les lourdeurs administratives qui en découlent sont les signes d'un manque de reconnaissance.

Ainsi, les trois controverses rencontrées placent le grand ensemble au centre de la scène politique actuelle (au sens d'organisation de la ville, *polis*) et cristallisent, outre des problématiques sociétales, des jeux d'acteurs et des implications citoyennes particulières. Le grand ensemble, loin d'être une forme urbaine obsolète, est à reconsidérer au prisme de ces dynamiques.

L'apport de l'équipe de recherche dans ce paysage serait également à questionner. Dans quelle mesure a-t-elle permis d'infléchir ou de dynamiser l'une ou l'autre des dynamiques présentées dans ce texte ? Nous avons observé à plusieurs reprises qu'elle jouait un rôle de médiateur entre les différentes parties en présence et acteurs évoqués, un rôle difficile auquel elle n'avait été ni formée ni préparée. L'impossible durabilité des échanges sur le temps long de la recherche – malgré l'intérêt initial des acteurs – et l'ambiguïté du statut de chercheur-architecte, à cheval entre compétence opérationnelle et recherche, ont pu contrarier la légitimité et la confiance accordées à l'équipe et fragiliser sa position au sein de cet écosystème.

14. Rémi Papillault (dir.), Laura Girard et Jean-Loup Marfaing, *Guide d'architecture du XX^e siècle en Midi toulousain*, Toulouse, PUM, coll. « Architectures », 2016.

15. André Micoud et Jacques Roux, « L'architecture en procès de réhabilitation. Réflexions sur l'appropriation patrimoniale des traditions constructives », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 72, 1996, p. 136-143.

16. Emmanuel Amougou, *Les Grands Ensembles, un patrimoine paradoxal*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2007.